

## PRAYERS

Mr. Campbell (LaSalle—Émard—Côte Saint-Paul), from the Standing Committee on Transport and Communications, presented the Second Report of the Committee, which is as follows:

In accordance with its Order of Reference of Tuesday, November 23, 1976, your Committee has considered Bill C-207, An Act to amend the Railway Act, and has agreed to report it with the following amendment:

*Clause 1*

Strike out lines 23 to 35 on page 1 and lines 1 to 7 on page 2 and substitute the following therefor:

“with the Commission under this Act.

(4.1) Where a residential, commercial or public building is located within one thousand feet of the proposed deviation, change or alteration, the company shall give four weeks public notice prior to submission, in accordance with sub-section (1), of its plan, profile and book of reference or prior to the Commission, in accordance with sub-section (4), exempting the company from submitting the plan, profile and book of reference.

(4.2) The Company shall give the four weeks public notice referred to in sub-section (4.1) in any newspaper published in each county, or district where a deviation, change or alteration is proposed to be made or if there is no newspaper published in such county or district, then for the same period in the *Canada Gazette*; and the Commission may dispense with or shorten the time of such notice in any case where it deems proper.”

Your Committee has ordered a reprint of Bill C-207, as amended, for the use of the House of Commons at the report stage.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 12*) is tabled.

*(The Minutes of Proceedings and Evidence accompanying the Report recorded as Appendix No. 29 to the Journals).*

Miss Nicholson, from the Standing Committee on Labour, Manpower and Immigration, presented the First Report of the Committee, which is as follows:

In accordance with its Order of Reference of Monday, February 21, 1977, your Committee has considered the Votes under Labour in the Estimates for the fiscal year ending March 31, 1978 and reports the same.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 5, 6, 10 and 15*) is tabled.

*(The Minutes of Proceedings and Evidence accompanying the Report recorded as Appendix No. 30 to the Journals).*

Mr. Speaker informed the House that the Clerk of the House had laid upon the Table the Eighth Report of the Clerk

## PRIÈRE

M. Campbell (LaSalle—Émard—Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 23 novembre 1976, votre Comité a étudié le Bill C-207, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, et a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante:

*Article 1*

Retrancher les lignes 24 à 35, à la page 1, et les lignes 1 à 7, à la page 2, et les remplacer par ce qui suit:

«loi.

(4.1) Lorsqu'un bâtiment résidentiel, commercial ou public est situé à une distance de mille pieds ou moins de la déviation, du changement ou de la modification proposée, la compagnie doit, durant quatre semaines, faire paraître un avis public de ses plans, profil et livre de renvoi avant la soumission conformément au paragraphe (1), ou avant que la Commission, conformément au paragraphe (4), n'exempte la compagnie de soumettre les plan, profil et livre de renvoi.

(4.2) La compagnie doit faire paraître durant quatre semaines, l'avis public mentionné au paragraphe (4.1) dans un journal public dans chaque comté ou district où elle se propose d'opérer une déviation, un changement ou une modification ou, si aucun journal n'est publié dans un tel comté ou district, dans la *Gazette du Canada*; la Commission peut, dispenser de cet avis ou en abréger la durée de publication chaque fois qu'elle juge à propos de le faire.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-207, tel que modifié pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 12*) est déposé.

*(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 29 aux Journaux).*

M<sup>me</sup> Nicholson, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 21 février 1977, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Travail du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 5, 6, 10 et 15*) est déposé.

*(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 30 aux Journaux).*

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau le huitième rapport du greffier des